



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 septembre 2018

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élus(es)

10.03 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponse aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 6 août 2018

10.04 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 septembre 2018

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018

10.07 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2018

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1186965001

Autoriser une dépense supplémentaire de 127 651,51 \$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP01/01-16 - Dépense provenant du PTI de la ville centre et de l'arrondissement

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1186965004

Autoriser une dépense supplémentaire de 31 229,31 \$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM Inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP14/11-16 - Dépense provenant du PTI de la ville centre et de l'arrondissement

20.03 Contrat de construction

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1180465001

Octroyer à Excavation Mottillo et Fils inc. un contrat de branchement d'égout et d'aqueduc au 30-32 St-Just, Outremont pour un montant de 36 792 \$ (incluant les taxes) - Demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs - Autoriser une dépense totale de 42 310,80 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Dépense provenant du PTI

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1180465002

Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont pour un montant de 13 394,59 \$ (incluant les taxes) et autoriser un budget de contingences de 1 500 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504029

Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention - Dépenses provenant des budgets de la Ville-Centre

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186983007

Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186983006

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186983008

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2018

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183489021

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2018

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1180465003

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la modification des documents d'appel d'offres et l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 24 242,48 \$ à 29 242,48 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du PTI

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et présentation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186695009

Avis de motion et présentation - Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont

40.02 Règlement – Avis de motion et présentation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1186695027

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Suppression de l'interdiction de jouer dans les rues

40.03 Règlement – Avis de motion et présentation

CA Direction des travaux publics - 1175069021

Addenda – Avis de motion et présentation - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504031

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 4 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504030

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 30 septembre 2018, de 8 h à 19 h et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1186737001

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement Épluchette de la rentrée de la Fondation Frisson de Colline, qui se tiendra le vendredi 7 septembre 2018, de 15 h à 21 h 30 et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1186723003

Modifier la résolution CA18 16 0261, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018 concernant l'immeuble situé au, 1615, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'ajout d'une fenêtre au mur arrière, à la modification de la terrasse à l'arrière ainsi qu'à la modification des escaliers en façade du bâtiment principal - Demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escaliers et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183711015

Autoriser, dans le cadre du programme du parrainage professionnel de la Ville de Montréal, la création d'un poste de stagiaire inspecteur du cadre bâti (emploi 721500) pour une durée de 26 semaines - Dépense financée par la Ville de Montréal et Emploi-Québec

50.02 Nomination

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183711016

Entériner la nomination d'un conseiller en ressources humaines à la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - Dépense provenant du budget de fonctionnement

50.03 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1183711007

Autoriser la création ainsi que le comblement temporaire, pour la saison d'automne d'un (1) poste de stagiaire scientifique génie civil (emploi 900700) à la Direction des travaux publics – Dépense provenant du budget de fonctionnement

60 – Information

60.01 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1182504032

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2018, les 28, 29 et 30 septembre 2018 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

60.02 Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1185069025

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 24 juillet 2018

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1186965001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 127 651,51\$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP01/01-16 - Dépense provenant du PTI de la ville centre et de l'arrondissement

Il est recommandé:

- D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 127 651.51\$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP01/01-16
- D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 17:16

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186965001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 127 651,51\$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP01/01-16 - Dépense provenant du PTI de la ville centre et de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'exécution des travaux du programme de réfection routière 2016 (PRR, PRRRL et PRRRA), l'entrepreneur Socomec Industriel inc. qui avait reçu le mandat d'exécution a fait faillite en début d'année 2017. Le contrat associé correspond à la résolution du conseil d'arrondissement suivant:
CA16 160250 - Autoriser une dépense de 2 271 529.57\$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 et octroyer un contrat à cette fin à la firme Socomec Industriel inc., suite à l'appel d'offres public TP03/06-16 (5 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI

Socomec Industriel Inc, n'a pas été en mesure de rencontrer les objectifs de son contrat suite à plusieurs défauts de respecter ses obligations contractuelles. Afin de parachever le contrat, selon les clauses administratives générales, la caution représenté par la compagnie Intact Assurance Inc. a repris le contrat.

Cette condition a fait augmenter l'implication du consultants SM inc. mandaté par l'arrondissement, principalement pour le soutenir dans:

- La gestion de passation du dossier de l'entrepreneur Socomec Industriel à la caution «Intact Assurance»;
- La gestion du nouveau contrat octroyé par la caution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 160067 - Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016

dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Suite à plusieurs tentatives de redressement de la situation auprès de l'entrepreneur, des démarches auprès du contentieux de la Ville de Montréal ont débuté le 8 novembre 2016 dans le but de seconder l'arrondissement dans les différentes étapes menant à la passation du dossier à la caution. Avec le support du consultant SM, la caution s'est engagé à reprendre le contrat le 9 mai 2017. Un nouvel entrepreneur s'est vu assigné le contrat afin de terminer les travaux de Socomec Industriel. L'entrepreneur Jondas a repris les travaux au courant de la période estivale 2017. Le consultant SM a accompagné l'arrondissement dans la gestion du nouveau contrat selon les mêmes conditions et obligations qu'il avait envers le contracteur original Socomec Industriel.

En résumé, Les Consultants SM inc. réclame des honoraires supplémentaires de 111 025,45 \$ pour le volet gestion et surveillance de leur soumission. Selon le contrat original du consultant, la durée des travaux prévue était de 55 jours. Suite aux événements et à la reprise du contrat par la Caution, la durée des travaux s'est vu augmenté à plus de 200 jours. De plus, le contrôle qualitatif des matériaux s'est vu augmenté suite à la gestion des 2 entrepreneurs au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous considérons qu'il est de la responsabilité de la caution de défrayer tous les coûts afférents à la reprise des travaux donc ceux associés aux honoraires supplémentaires du Consultant SM. Les discussions se poursuivent à ce sujet.

Le montant total de la dépense est de 127 651.51 \$ (incluant les taxes) et elle sera répartie entre le budget PTI de l'arrondissement et le budget PTI du central (SIVT) selon la répartition effectuée à l'octroi du contrat. Ce montant pourra être remboursé ex post à même la retenue actuelle du contrat de construction qui est d'environ 160 000 \$ lorsqu'une entente sera trouvée entre les deux parties. Temporairement, les dépenses du présent dossier seront imputées selon la répartition suivante :

- PRR – Arrondissement Outremont assumera 43,6% de la dépense, soit : 55 656.06 \$ (taxes incluses),
- PRRRL – Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assumera 34,1% de la dépense, soit : 43 529.16 \$ (taxes incluses).
- PRRRA – Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assumera 22,3% de la dépense, soit : 28 466.29 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement à la responsabilité d'honorer son contrat de service professionnelle à la firme Les consultants SM inc. Ces derniers ne sont pas responsable de la faillite de Socomec Industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 3 mai 2018
Julie DESJARDINS, 27 avril 2018
Mélanie DINEL, 26 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur jr, études techniques, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d études techniques, Outremont

Le : 2018-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1186965004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 31 229,31\$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM Inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP14/11-16 - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et du central

Il est recommandé:

- D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 31 229,31\$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM Inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP14/11-16 - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et du central
- D'IMPUTER la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-30 09:19

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186965004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 31 229,31\$ (incluant les taxes) à la firme Les Consultants SM Inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'octroi de l'appel d'offres public SP14/11-16 - Dépense provenant du PTI de l'arrondissement et du central

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2017, un contrat a été accordé à la firme Inter-Cité Construction inc. pour la réfection de la chaussée et des trottoirs des rues suivantes :
Financement par l'arrondissement:

- Avenue Lajoie, de l'avenue Dollard à l'avenue Wiseman;
- Avenue Pratt, de l'avenue Van Horne à l'avenue Lajoie;

Financement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport de la Ville de Montréal:

- Avenue Antonine-Maillet, de l'avenue Ducharme à l'avenue Van Horne;
- Avenue Hazelwood, de chemin de la Côte Sainte Catherine à l'avenue Willowdale

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 160006 - 9 janvier 2017 – Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc.pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux des PRR 2017 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 188 123.82\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP14/11-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centrale

CA17 160180 - 1 MAI 2017 - Autoriser une dépense de 1 847 306.66\$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR et PRRRL 2017 et octroyer un contrat à cette

fin à la firme Inter-Cité Construction Ltée, suite à l'appel d'offres public TP02/03-17 (deux soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PT

DESCRIPTION

Selon les modalités de son contrat, l'entrepreneur Inter-Cité Construction disposait d'un échéancier précis pour compléter ses travaux. Après avoir tenu compte de particularités sur le chantier et des conditions météo, le consultant SM a concédé 33 jours de plus à l'entrepreneur mais a recommandé l'application d'une pénalité de 0,1% pour 23 autres jours. Des retards importants, particulièrement reliés au manque de camions sur le chantier, étaient inacceptables et ont causés des inconvénients à nos citoyens.

Bien que le contrat original du consultant soit forfaitaire, ce dernier n'est pas responsable du manque d'organisation de l'entrepreneur et il a été présent au chantier tout au long des délais supplémentaires. Il réclame des honoraires supplémentaires de 27 162.40 \$ avant taxes pour le volet gestion et surveillance de leur soumission uniquement sur la portion non concédée (voir le détail en pièce jointe).

JUSTIFICATION

L'arrondissement à la responsabilité d'honorer son contrat de service professionnelle à la firme Les consultants SM inc. Ces derniers ne sont pas responsable des retards de l'entrepreneur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense est de 31 229.97\$ (incluant les taxes) et elle sera répartie entre le budget PTI de l'arrondissement et le budget PTI du central (SIVT) selon la répartition effectuée à l'octroi du contrat. Ce montant sera récupéré à même les pénalités qui ont été imposées à l'entrepreneur et qui totalisent la somme de 33 091.62\$. Les dépenses du présent dossier seront imputées selon la répartition suivante :

- PRR – Arrondissement Outremont assumera 39% de la dépense, soit : 12 179.69\$ (taxes incluses),
- PRRRL – Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assumera 33% de la dépense, soit : 10 305.89\$ (taxes incluses).
- PRRRA – Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assumera 28% de la dépense, soit : 8 744.39\$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun. Le montant à payer au consultant sera crédité au contrat de l'entrepreneur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le directeur des travaux publics et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Julie DESJARDINS, Outremont

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 24 août 2018

Julie DESJARDINS, 23 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur jr, études techniques, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d études techniques, Outremont

Le : 2018-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1180465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Excavation Mottillo et Fils inc.un contrat de branchement d'égout et d'aqueduc au 30-32 St-Just, Outremont pour un montant de 36 792 \$ (incluant les taxes) - demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs. Autoriser une dépense totale de 42 310,80\$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER à Excavation Mottillo et Fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de branchement d'égout et d'aqueduc au 30-32 St-Just, Outremont, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 36 792.00 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 36 792\$, taxes incluses, pour les travaux de branchement d'égout et d'aqueduc au 30-32 St-Just, Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 5 518.80\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-27 10:35

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1180465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Excavation Mottillo et Fils inc.un contrat de branchement d'égout et d'aqueduc au 30-32 St-Just, Outremont pour un montant de 36 792 \$ (incluant les taxes) - demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs. Autoriser une dépense totale de 42 310,80\$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux travaux de reconstruction de la Caserne n°75 du Servie incendie de la Ville de Montréal, les conduites d'égout et d'aqueduc du bâtiment municipal situé au 30-32 St-Just ont été retirées, croyant que ces conduites desservait uniquement le 34 St-Just voué à la démolition. Le bâtiment du 30-32 St-just a fait l'objet d'une emphytéose et selon cette entente, le bâtiment doit être desservi en égout et aqueduc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 160042 - 6 février 2017 : Approuver le projet de contrat d'emphytéose par lequel la Ville de Montréal cède, à l'organisme Casteliers, pour une durée de trente (30) ans, le lot 5 495 867 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec le bâtiment y érigé situé au 30-32, avenue Saint-Just, sans rente et aux conditions énoncées au projet d'acte, et ce afin d'y aménager la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) - Autoriser la mairesse et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit contrat d'emphytéose pour et au nom de l'arrondissement

DESCRIPTION

Les travaux de branchement d'égout et d'aqueduc comprennent entre autre :

- Sciage du trottoir et de la chaussée et leur disposition;
- Excavation et disposition des matériaux;
- Installation d'une conduite d'égout de 6" SDR 28 plastique de l'égout de la Ville jusqu'à un mètre de la face du bâtiment;
- Installation d'une conduite d'aqueduc de 4" en fonte ductile avec vanne, de l'aqueduc de la Ville jusqu'à la ligne de propriété;
- Remblai avec de la pierre concassé 0 - ¾ et compactage
- Signalisation des travaux.

JUSTIFICATION

Il est de la responsabilité de la Ville de rebrancher les services d'égout et d'aqueduc du 30-32 St-Just

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des demandes de prix ont été demandées auprès de deux fournisseurs pour le branchement d'égout et d'aqueduc au 30-32 St-Just. Le plus bas soumissionnaires conforme est Excavation Mottillo et Fils inc pour 36 792\$ incluant les taxes.
Un budget de contingences de 5 518.80\$ est prévu pour ce projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bâtiment ne peut être utilisé tant que le branchement d'égout et d'aqueduc n'est pas réalisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: septembre 2018
Début des travaux: septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Suzanne JEFFREY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Fiset
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-03

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim



Dossier # : 1180465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont pour un montant de 13 394,59 \$ (incluant les taxes) et autoriser un budget de contingences 1 500\$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont, au prix de ses offres de services, soit pour une somme maximale de 13 394.59 \$ taxes incluses; et autoriser un budget de contingences 1 500\$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI;

D'AUTORISER une dépense de 13 394.59\$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 1 500.00\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-27 10:35

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1180465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux de l'aréna d'Outremont situé au 999 avenue McEachran à Outremont pour un montant de 13 394,59 \$ (incluant les taxes) et autoriser un budget de contingences 1 500\$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

La relocalisation de la Sécurité publique d'Outremont au CCI implique le réaménagement de plusieurs locaux situés au niveau 1 du CCI et de l'aréna, et de la salle du personnel située au niveau 2 du CCI.

L'aréna a été inauguré en 1966 et le CCI a été greffé à l'aréna en 2005. Certains locaux sont vétuste et ne répondent plus aux besoins actuels. À cet égard, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social désire procéder à la réfection et au réaménagement de différents locaux du Centre culturel intergénérationnel (CCI) et de l'aréna d'Outremont situés au 999, avenue McEachran.

Un contrat de service professionnel en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont a déjà été octroyé à la même firme. L'octroi du présent mandat à la même firme résulte en des économies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1180465001 - 16 août 2018 - Octroyer un contrat de gré à gré d'un montant de 20 465.55 \$ (incluant les taxes) à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement de locaux du Centre communautaire intergénérationnel (CCI) d'Outremont au 999 avenue McEachran à Outremont et autoriser un budget de contingences 2 500\$ - Dépense provenant du PTI

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de services professionnels en architecture pour le réaménagement de plusieurs locaux à l'aréna d'Outremont. Le mandataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture pour la phase de conception, estimation des coûts de

construction et pour le suivi des travaux de construction. L'architecte coordonnera le travail d'une firme de génie (externe à ce mandat) lorsque certains travaux le requièrent.

De façon non limitative, les services professionnels prévus aux documents d'appel d'offres se résument ainsi :

-Études préparatoires, relevés, réunions, esquisses, plans et devis, estimé du coût des travaux, surveillance des travaux, gestion des travaux.

JUSTIFICATION

Ce mandat de services professionnels est requis afin d'être en mesure de lancer un appel d'offres pour les travaux de relocalisation de la Sécurité publique d'Outremont. Certains usages et locaux ne répondent pas aux exigences de la CNESST.

Deux demandes de prix ont été demandées auprès d'une seule firme conformément aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038). Une demande de prix concerne les travaux prévus aux locaux du CCI et l'autre demande de prix concerne les locaux de l'aréna. Des imputations budgétaires différentes s'appliquent à l'aréna et au CCI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'architecte a présenté une offre de services au montant de 11 650\$ (excluant les taxes) pour la demande de prix concernant le réaménagement des locaux de l'aréna.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. au montant de 13 394.59\$ (incluant les taxes).

Il est recommandé d'autoriser un budget de contingences de 1 500.00\$ pour ce mandat.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt des documents livrables : 20 septembre 2018

Appel d'offres pour réalisation des travaux : 25 septembre 2018

Ouverture des soumissions pour travaux : 18 octobre 2018

Octroi du contrat des travaux : 5 novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux articles 33 et 34 du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 31 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Luc LAFRANCE
Chef de division sports et loisirs par intérim

Le : 2018-08-16



Dossier # : 1182504029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre plan d'action de la Politique de l'enfant 2018. Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention - Dépenses provenant des budgets de la Ville-Centre

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ACCORDER une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2018;

APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

AUTORISER le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-27 10:36

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1182504029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 8 187 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation des projets Halte-garderie et Ateliers pauses parents-enfants, dans le cadre plan d'action de la Politique de l'enfant 2018. Approuver la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et autoriser le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention - Dépenses provenant des budgets de la Ville-Centre

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

L'arrondissement d'Outremont s'est vu octroyé une enveloppe de 40 776 \$ pour soutenir la réalisation de projets locaux dans le cadre de la Politique de l'enfant. Deux projets ont été présentés par l'arrondissement, dans le cadre de cette Politique. Par un premier projet, l'arrondissement a mis en place diverses activités estivales destinées aux familles et enfants en piétonnant une partie du boulevard Dollard, le budget du projet est de 20 000 \$. Un 2e projet est prévu pour l'automne, il concerne l'aménagement du café-rencontre du CCI et le budget est de 12 590 \$.

Le présent dossier recommande d'accorder un soutien financier totalisant la somme totale de 8 187 \$ (taxes incluses), pour les deux projets soumis, dans le cadre de la Politique de l'enfant, par l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, en collaboration avec la Table Petite Enfance d'Outremont dont il est le fiduciaire, soit :

1. Projet d'ateliers pauses parents-enfants
2. Projet de halte-garderie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0166 du 20 février 2017 : Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016 : Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

L'organisme à but non lucratif, Outremont en Famille, en collaboration avec la Table Petite Enfance d'Outremont, dont il est membre fondateur et fiduciaire, soumet deux (2) demandes de soutien financier pour deux (2) projets dans le cadre du Plan d'action de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » (édition 2018).

Outremont en Famille est un organisme rassembleur voué au bien-être des familles d'Outremont. Il offre des services et activités aux grands et petits en les ralliant au cœur de leur communauté, et bonifie les services offerts aux familles d'Outremont par les institutions publiques. Le but étant d'encourager les familles à développer un fort lien d'attachement à leur quartier tout en soutenant celles qui en ont le plus besoin.

Projet Ateliers pauses parents-enfants (fin de semaine)

Le projet d'Ateliers pauses parents-enfants cible les parents de très jeunes enfants qui découvrent les problèmes que posent leur nouvelle parentalité. Les ateliers pause permettent de se retrouver et de partager leurs expériences les uns avec les autres. C'est aussi l'occasion de participer à la stimulation de leur enfant, par le biais d'activités d'éveil proposées par les différents partenaires de la Table Petite Enfance Outremont. Les jeux de musique, de danse, ou encore la lecture de contes et les ateliers-marionnettes incitent l'enfant à explorer ses émotions, et pour les tout-petits de 2-3 ans, à les nommer. Les ateliers de fin de semaine sont proposés en réponse à une demande grandissante des parents de la communauté, notamment des parents dont les obligations professionnelles les retiennent loin de leur famille en semaine.

Le projet d'Ateliers pauses parents-enfants (fin de semaine) a comme principaux objectifs :

- d'élargir l'offre à d'autres parents dont les enfants sont déjà inscrits et/ou à d'autres enfants pour qui c'est impossible d'assister aux ateliers sur semaine;
- d'enrichir les interactions avec son enfant;
- d'enrichir les interactions entre les fratries et avec d'autres enfants;
- de sortir de son isolement;
- d'éviter les dépressions post-partum;
- de permettre des rencontres et du soutien entre personnes avec les mêmes défis;
- de partager, relaxer sur des sujets liés au quotidien avec les enfants.

Le projet vise le recrutement de 15 à 30 nouveaux enfants de 0 à 5 ans et leurs parents. Les enfants seront séparés en deux groupe, le 0-2 ans et 2 à 5 ans.

Des partenaires membres de la Table Petite Enfance d'Outremont contribueront au projet.

Durée du projet : 12 semaines (du 29 septembre 2018 au 15 décembre 2018)

Budget total du projet : 6 268 \$

Financement demandé : 3 218 \$

Projet de halte-garderie

Ce projet vise la création d'une halte-garderie. Il s'agit d'un projet pilote pour l'aménagement d'un espace sécuritaire et accessible à tous, au Centre Communautaire Intergénérationnel, afin de répondre à une demande importante de parents avec jeunes enfants désireux d'avoir un peu de répit. En effet, d'après les commentaires de plusieurs parents habitués à nos autres activités (Ludothèque, Défoule-toi...), il y a un intérêt à bénéficier de ce service, car il est actuellement inexistant dans l'arrondissement d'Outremont. En complément des activités et ateliers proposés par les partenaires de la Table Petite Enfance Outremont, la présence d'une halte-garderie dans les locaux du Centre serait un moyen pour les partenaires de soutenir et d'accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants, dans un environnement sécuritaire et accessible. Le projet implique le réaménagement du local de la Ludothèque situé au Centre Communautaire Intergénérationnel d'Outremont afin d'accueillir du mieux possible les enfants de toutes communautés, en leur proposant des équipements sécuritaires mis à la disposition de tous les partenaires et des parents de l'arrondissement, ainsi que des jeux et des activités diversifiées, qui favorisent le développement de l'autonomie des enfants de 6 mois à 5 ans et les initient à la découverte du monde.

Avec ce projet, l'organisme a pour objectif de valider l'intérêt de la halte-garderie pour les familles d'Outremont et d'être à l'écoute des besoins des usagers. Outremont en Famille propose d'ouvrir la halte-garderie trois (3) demi-journées par semaine (3 h par ½ journée), soit un total de 9 heures par semaine. L'ouverture pendant 3 demi-journées permettra d'offrir une flexibilité d'horaire et de présence appréciable pour les parents. L'organisme a contacté l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec afin de s'assurer de la conformité de la halte-garderie aux normes et règlements des services de garde. Cette association accompagnera l'organisme dans les démarches d'ouverture, sur les besoins des enfants et des parents et les installations à prévoir. Le projet est conçu comme un projet-pilote pour tester le succès de ce service dans l'arrondissement d'Outremont. Selon ses résultats, nous espérons poursuivre un partenariat avec l'arrondissement et la Table Petite Enfance d'Outremont afin de le pérenniser et d'offrir enfin un service de qualité, pour le bien-être des familles du quartier.

Des partenaires membres de la Table Petite Enfance d'Outremont contribueront au projet.

Durée du projet : 12 semaines (du 1er octobre 2018 au 23 décembre 2018)

Budget total du projet : 11 704 \$

Financement demandé : 4 969 \$

Financement total demandé dans le cadre du Plan d'action de la Politique de l'enfant : 8 187 \$

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal compte près de 300 000 enfants de 0 à 17 ans et se veut une ville inclusive, ouverte où il fait bon vivre. Ainsi, la Politique de l'enfant s'inscrit directement dans la perspective de refléter ces valeurs fondamentales. En effet, bien que Montréal soit une ville enviable internationalement par la qualité de vie qu'elle propose, des disparités de revenus et d'accès aux services persistent pour plusieurs enfants de son territoire. Par l'adoption de la Politique de l'enfant, la Ville de Montréal a inscrit et pérennisé ses engagements envers les enfants. La Ville souhaite affirmer sa détermination à renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants. Le Plan d'action 2018 invite le milieu à poser des actions significatives afin soutenir la réalisation de projets locaux qui répondent aux besoins des enfants âgés de 0 à 17 ans et des familles issus de milieux défavorisés.

Les deux projets présentés par Outremont en Famille concordent avec le Plan d'action 2018 et permettront de le mettre en oeuvre.

Le projet actuel s'inscrit dans les orientations de la Politique de l'enfant et respecte les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire pour cette contribution financière est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les projets feront l'objet de communication sur les plate-formes de l'organisme (site internet, facebook, etc.) et de l'arrondissement, en conformité avec le protocole de visibilité figurant à l'annexe 2 de la convention à intervenir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ateliers pauses parents-enfants

Début du projet : 28 septembre 2018

Remise du rapport d'étape : 15 novembre 2018

Fin du projet : 15 décembre 2018

Remise du rapport final : 14 janvier 2019

Halte-Garderie

Début du projet : 1er octobre 2018

Remise du rapport d'étape : 15 novembre 2018

Fin du projet : 23 décembre 2018

Remise du rapport final : 22 janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports

Jonathan ST-LOUIS, Outremont

Johanne MAGLOIRE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Tommy KULCZYK, 25 juillet 2018

Johanne MAGLOIRE, 24 juillet 2018

Jonathan ST-LOUIS, 24 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-18

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim - Direction culture,
sports, loisirs et développement social
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1186983007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 31 juillet 2018

Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 31 juillet 2018

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 10:05

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1186983007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1er au 31 juillet 2018

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 juillet 2018.

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1186983006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 juillet 2018

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 juillet 2018

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 10:06

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1186983006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 juillet 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1186983008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2018

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2018

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 13:05

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186983008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2018

CONTENU

CONTEXTE

La carte d’approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l’acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l’on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d’achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d’achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l’achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d’une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Les détenteurs de cartes sont les suivants :

Suzanne Jeffrey au nom des Ressources financières et approvisionnements

Anne-Marie Poitras au nom des Loisirs et de la culture

André Brideau au nom des Travaux publics

André Girard au nom de l'Aménagement urbain et du patrimoine

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des achats effectués par l’entremise de cartes de crédit pendant le mois de mai 2018.

JUSTIFICATION

Afin d’assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-21

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1183489021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2018

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2018.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 10:06

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1183489021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2018

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-14

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1180465003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la modification des documents d'appel d'offres et l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 24 242.48 \$ à 29 242.48 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du PTI

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la modification des documents d'appel d'offres et l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 24 242.48 \$ à 29 242.48 \$ (taxes incluses)

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-27 10:36

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1180465003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la modification des documents d'appel d'offres et l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 24 242.48 \$ à 29 242.48 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

La maison des jeunes de l'arrondissement Outremont est située au 530, avenue Querbes. Le bâtiment est situé dans le parc Saint-Viateur en façade de l'avenue Querbes entre l'avenue Bernard et Saint-Viateur. Ce bâtiment fut construit en 1946 afin de mettre en place un centre de santé. Depuis, le bâtiment a reçu plusieurs vocations. Entre autres :

- Bibliothèques pour enfants;
- Bureau du médecin de la Ville;
- Centre d'archives;
- Bien-être social;
- Chalet pour les tennis, actuellement en place;
- Maison des jeunes, actuellement en place;
- Logement pour des visiteurs, actuellement en place.

Le bâtiment est d'intérêt hautement historique pour la communauté de l'arrondissement Outremont.

Un bilan de santé (audit technique) a été réalisé en 2015 par les consultants Nadeau Nadeau Blondin architecte. Ce programme a été réalisé pour évaluer l'état général, la conformité aux normes, la durée de vie utile et la mise à niveau des différents éléments. Plusieurs améliorations sont à apporter, notamment sur l'enveloppe du bâtiment. Ainsi, l'arrondissement a procédé au lancement d'appel d'offres TP03/02-18, le 27 mars 2018, pour la restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont.

Lors de l'ouverture des soumissions, le 19 avril 2018, aucune soumission n'a été reçue.

Afin de procéder à un nouvel appel d'offres pour les travaux requis, l'arrondissement doit

apporter des modifications aux précédents documents d'appel d'offres. Des services supplémentaire par le consultant sont donc requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 160124 - 7 mai 2018 : Prendre acte que suite à l'appel d'offres TP03/02-18 pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, aucune soumission n'a été reçue.

CA17 160393 - 2 octobre 2017 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Nadeau Nadeau Blondin Architectes Inc. dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation SP06/08-17 pour la réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, pour un montant de 24 242,48 \$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget PTI.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 5 000 \$ (taxes incluses) pour la modification des documents d'appel d'offres et l'accompagnement pendant la période d'appel d'offres des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, majorant ainsi le contrat de Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. de 24 242.48 \$ à 29 242.48 \$ (taxes incluses).

Les honoraires du consultant seront payés sur une base horaire pour le travail réellement effectué.

JUSTIFICATION

L'expertise du consultant est requise par la Ville pour la continuité du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à autoriser est de 5 000\$ taxes incluses.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour réalisation des travaux Automne 2018

- Octroi du contrat des travaux Automne 2018
- Période de commande des portes et fenêtres Hiver 2018 / printemps 2019
- Début de travaux de construction Juin 2019
- Fin des travaux Fin août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 27 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Fiset
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Luc LAFRANCE
Chef de division sports et loisirs par intérim

Le : 2018-08-24



Dossier # : 1186695009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont* .

Ce règlement a pour objet d'encadrer les modalités de publication des avis de l'arrondissement d'Outremont afin de permettre que ces publications soient effectuées uniquement sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.

La signataire de la recommandation est désignée en remplacement de la directrice d'arrondissement par intérim pour exercer tous les pouvoirs rattachés à cette fonction en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4) du 27 août au 4 septembre 2018.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-29 10:42

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186695009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le Projet de loi 122 (maintenant 2017, chapitre 13), intitulé *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* est entré en vigueur partiellement en juin 2017, puis totalement en janvier 2018.

Parmi les nombreuses modifications apportées, cette loi prévoit maintenant que les municipalités peuvent adopter un règlement afin de déterminer les modalités de publication de leurs avis publics. Au minimum, ce règlement doit prévoir une diffusion sur Internet. Ce règlement ne pourra être abrogé une fois adopté.

Les arrondissements de la Ville de Montréal sont responsables de la publication des avis relevant de leurs activités. Considérant les frais importants de publication ainsi que les contraintes de gestion des délais des publications dans les journaux en format papier, l'arrondissement d'Outremont désire adopter un règlement encadrant les modalités de publication de ses avis publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à adopter les modalités de publication des avis prévus par toute loi ou règlement et applicable à l'arrondissement d'Outremont.

Le projet de règlement vise la cessation complète des publications dans les journaux en format papier. Ainsi :

- tous nos avis publics seront publiés sur notre site internet ainsi qu'affiché à la mairie d'arrondissement.
- première exception : les avis publics d'appels d'offres doivent continuer à être publiés dans un journal papier ainsi que sur SEAO.
- seconde exception : l'arrondissement se réserve la possibilité de publier, à sa discrétion, dans un journal papier tout avis dont il estimera la publication requise, en plus de la publication sur le site internet. Dans ce cas, la date de

publication sur le site internet de la Ville prévaudra sur la date de la publication papier aux fins de calcul des délais légaux.

Cette option permet une économie importante en frais de publication. Elle permet également au Secrétariat d'arrondissement une plus grande souplesse dans la gestion des délais, n'étant plus tenu aux délais d'approbation d'épreuve ni aux dates de publications des journaux.

Noter qu'afin de compenser l'arrêt des publications dans les journaux en format papier, le Secrétariat d'arrondissement bonifiera et maximisera la disponibilité des informations pertinentes sur le site internet et l'infolettre de l'arrondissement ainsi que via Facebook.

JUSTIFICATION

Articles 345.1 à 345.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption de ce règlement permettra des économies au niveau des frais de publication dans les journaux en format papier et facilitera la gestion des publications légales d'avis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 4 septembre 2018

Adoption : 9 octobre 2018

Entrée en vigueur : octobre 2018

Début de l'application : 1er novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est désignée en remplacement de la directrice d'arrondissement par intérim pour exercer tous les pouvoirs rattachés à cette fonction en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4) du 27 août au 4 septembre 2018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-19

Julie DESJARDINS
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -
Ress.hum.



Dossier # : 1186695027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Suppression de l'interdiction de jouer dans les rues

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* .

L'objet de ce règlement vise à supprimer l'interdiction de jouer dans les rues de l'arrondissement.

La signataire de la recommandation est désignée en remplacement de la directrice d'arrondissement par intérim pour exercer tous les pouvoirs rattachés à cette fonction en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4) du 27 août au 4 septembre 2018. de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4).

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 13:05

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186695027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Suppression de l'interdiction de jouer dans les rues

CONTENU

CONTEXTE

Dossier préparé à la demande de l'Administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Dossier préparé à la demande de l'Administration afin de supprimer l'art. 16.1 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) afin de permettre que les rues puissent être utilisées pour la pratique de jeux.

JUSTIFICATION

Abrogation de l'art. 16.1 du Règlement 1171 et de l'amende qui y est reliée à l'art. 19.2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur du règlement dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 4 septembre 2018
Adoption : 9 octobre 2018
Entrée en vigueur : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est désignée en remplacement de la directrice d'arrondissement par intérim pour exercer tous les pouvoirs rattachés à cette fonction en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4) du 27 août au 4 septembre 2018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-28

Julie DESJARDINS
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -
Ress.hum.



Dossier # : 1175069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Avis de motion et présentation - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

Il est recommandé de modifier l'annexe «C» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement afin que le sens de la circulation de l'avenue McDougall soit à sens unique vers le sud.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-29 11:22

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1175069021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Avis de motion et présentation - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du Conseil du 2 octobre dernier, une résolution a été adoptée afin de modifier le sens de circulation sur l'avenue McDougall à condition que des comptages et études de circulation soient complétés d'ici la fin de l'année 2017 et que ces résultats viennent appuyer le changement proposé.

Cette condition n'a pu être respectée puisque les comptages n'ont pas été complétés avant le délai prescrit et ce, compte tenu des travaux d'infrastructure sur l'avenue Laurier qui exigeaient la fermeture de certaines avenues jusqu'à la mi-décembre.

Pour obtenir des résultats exacts et justes, il était nécessaire que ces comptages soient réalisés lorsque toutes les avenues avoisinantes soient ouvertes à la circulation et que cette dernière ne soit pas temporairement détournée vers l'avenue McDougall.

Toutefois, le Conseil d'arrondissement a, malgré tout, demandé qu'une modification réglementaire soit préparée afin d'implanter un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.

En soutien à cette demande, un nouvel avis de motion sera présenté à la séance du 04 septembre 2018.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Cadre - Direction des Travaux publics -
Circulation et stationnement

IDENTIFICATION**Dossier # :1175069021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

CONTENU**CONTEXTE**

Le 23 juin 2017, une demande, appuyée d'une pétition, a été déposée au cabinet de la mairesse, par un citoyen résidant sur l'avenue McDougall soulevant une problématique relative à une vitesse excessive et un débit élevé de véhicules tout en sollicitant l'implantation un sens unique vers le sud sur cette avenue.

Lors de la séance du Conseil tenue le 04 juillet 2017, le demandeur s'est présenté à la séance de questions des citoyens pour formuler à nouveau sa demande.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2017, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont analysé la demande et ont énoncé les commentaires et la recommandation suivants :

- que les relevés de la circulation ne démontre pas des débits importants et de problèmes de vitesse significatifs ;
- que les opérations policières n'ont aucunement démontré de vitesse élevée ni de problématique quant au débit de la circulation ;
- que l'implantation d'un sens unique aurait comme effet d'augmenter la circulation sur les rues avoisinantes ;
- que des tiges ont été installées dans la courbe de façon à réduire les voies de circulation et de bien diriger les véhicules dans leur couloir respectif ;
- que les travaux actuellement réalisés sur l'avenue Laurier amènent un surplus de circulation sur l'avenue McDougall, mais que ce n'est qu'une situation temporaire.

Considérant tous les faits mentionnés ci-haut ainsi que la présence de l'interdiction du virage à droite du chemin de la Côte-Sainte-Catherine vers l'avenue McDougall, de 16h à 19h tous les jours de la semaine, les membres du Comité ne recommandent pas l'implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.

Le 02 août 2017, une correspondance énonçant ces commentaires et cette recommandation a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces confidentielles.

Subséquent, lors de la séance préparatoire tenue le 23 août 2017, il nous a été demandé qu'une modification réglementaire soit préparée afin d'implanter un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dans le passé, seules les recommandations favorables du comité sur la circulation et le stationnement cheminaient vers le conseil. Or, ce comité n'étant pas décisionnel, la directrice d'arrondissement par intérim a demandé que dorénavant les recommandations non favorables soient également transmises au conseil d'arrondissement pour décision avec un dossier décisionnel explicatif. Toutes recommandations du comité sur la circulation et le stationnement doivent être confirmées ou infirmées par le conseil. Le présent dossier fait donc suite à cette demande.

DESCRIPTION

L'implantation du sens unique exige la modification suivante :

Avenue McDougall
Circulation vers le sud

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification aura comme impact majeur de transférer la circulation véhiculaire, incluant celle des résidents de l'avenue McDougall, sur les avenues avoisinantes, soit l'avenue Elmwood et les avenues Bloomfield et Wiseman où la circulation de transit est déjà très présente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélania DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-08-30



Dossier # : 1182504031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 4 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le 4 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-27 10:37

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1182504031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 4 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h

CONTENU

CONTEXTE

Le Collège Stanislas organise à chaque année un cross-country pour ses étudiants. Le Collège ne disposant pas d'endroit adéquat sur leur propriété pour faire cette activité, il requiert l'utilisation du parc Beaubien et des rues avoisinantes pour réaliser cette activité. En plus du cross-country réservé aux élèves du secondaire (1 à 5), le Collège a programmé un cross-country au parc Beaubien pour les élèves du primaires. Cette course se déroulera le jeudi 4 octobre 2018, de 7 h 30 à 15 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0367 - 5 septembre 2017 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h.

CA16 16 0318 - 6 septembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisée par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le vendredi 28 octobre 2016, de 7 h 30 à 12 h 30.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du cross-country des élèves du primaire du Collège Stanislas le jeudi 4 octobre 2018, entre 7 h 30 et 15 h.

Environ 550 élèves participeront à cette course d'endurance qui se déroulera au parc Beaubien, sur les aires gazonnée et le terrain de soccer. Le départ et l'arrivée se font dans ce parc.

Le collège est responsable de fournir en nombre suffisant les bénévoles nécessaires à l'encadrement des étudiants au maintien de l'ordre et à la propreté des lieux immédiatement après l'événement.

Lieu et date de l'événement :

Parc Beaubien - jeudi le 4 octobre 2018

Horaire de l'événement :

Montage : 7 h 30 à 9 h

Événement : 9 h à 14 h 30

Démontage : 14 h 30 à 15 h

JUSTIFICATION

Le collège ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété.

Cette activité favorise la pratique du sport et la bonne condition physique et se veut une conclusion intéressante et enrichissante pour les élèves qui terminent le 1er cycle d'activités du programme d'éducation physique. Elle permet également l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement et à la population.

Le Collège Stanislas à titre d'organisateur de l'événement s'est engagé à :

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte les normes du règlement AO-21 sur le bruit;
- Nettoyer au besoin dans le parc et endroits souillés par les activités de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présence de quelque 550 écoliers dans le parc Beaubien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 22 août 2018
Julie DESJARDINS, 21 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim - Direction culture,
sports, loisirs et développement social
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1182504030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 30 septembre 2018, de 8 h à 19 h et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 30 septembre 2018, de 8 h à 19 h;

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 09:45

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1182504030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 30 septembre 2018, de 8 h à 19 h et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'école Paul-Gérin Lajoie d'Outremont organise pour la 5e année son événement de levée de fonds La Pommerie le 30 septembre 2018 sur l'îlot du parc St-Viateur. L'événement est autorisé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis 2014 et est inclus dans sa programmation des Journées de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0368 - 5 septembre 2018 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « La Pommerie de la Fondation PGLO », qui se tiendra le dimanche 1^{er} octobre 2017, de 8 h à 19 h.

CA16 16 0319 - 6 septembre 2016 : D'adopter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le 2 octobre 2016, de 10 h à 18 h 30.

DESCRIPTION

Cet événement festif très attendu au sein de la communauté, se déroulera au même moment que les **Journées de la culture** et les festivités de l'arrondissement. Comme il y aura vente d'aliments, en plus d'autoriser l'occupation du domaine public, le conseil d'arrondissement doit autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

Par cet événement, la Fondation PGLO propose :

- l'achat et la dégustation sur place de délices aux pommes;
- un répertoire musical des élèves de l'harmonie de l'école PGLO et la participation à différentes activités pour toute la famille.

Date et heures de l'événement :

30 septembre 2018 - De 10 h à 17 h

Date et heures du montage :

30 septembre 2018 - De 8 h à 10 h

Date et heures du démontage :

30 septembre 2018 - De 17 h à 18 h 30

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement très populaire, année après année.
Il s'agit aussi d'une Fondation permettant d'aider la seule école secondaire publique de l'arrondissement dans ses nombreux projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Occupation du parc Saint-Viateur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 22 août 2018
Julie DESJARDINS, 21 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim - Direction culture,
sports, loisirs et développement social
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1186737001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement Épluchette de la rentrée de la Fondation Frisson de Colline, qui se tiendra le vendredi 7 septembre 2018, de 15 h à 21 h 30 et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement Épluchette de la rentrée de la Fondation Frisson de Colline, qui se tiendra le vendredi 7 septembre 2018, de 15 h à 21 h 30;

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 09:45

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186737001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement Épluchette de la rentrée de la Fondation Frisson de Colline, qui se tiendra le vendredi 7 septembre 2018, de 15 h à 21 h 30 et autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la rentrée scolaire du CPE Frisson de Colline, les responsables désirent organiser une petite fête dans le parc St-Viateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0150 - 2 mai 2016 : ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 10 juin 2016 de 16 h à 20 h 30.

CA17 16 0195 - 1er mai 2017 : ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 16 juin 2017, de 16 h à 20 h 30.

CA18 16 152 - 7 mai 2018 : ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation de l'île du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 8 juin 2018 de 16 h à 21 h 30

DESCRIPTION

Le promoteur fera la vente de maïs, hot-dog, hamburgers et jus afin de recueillir des fonds pour la Fondation Frisson de Colline. La cuisson des aliments se fera sur un BBQ et le promoteur devra faire parvenir à la DCSLDS une copie de son permis du MAPAQ ainsi que l'autorisation du SIM au plus tard une semaine avant la tenue de son événement.

Comme il y aura vente d'aliments, en plus d'autoriser l'occupation du domaine public, le conseil d'arrondissement doit autoriser, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics, une dérogation à l'article 6 g) afin de permettre la vente de nourriture.

Environ 80 personnes sont attendues à cet événement le vendredi 7 septembre 2018 entre 16 h et 21 h 30.

Montage : de 15 h à 16 h 30
Fête : de 16 h à 20 h
Démontage : de 20 h à 21 h 30

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement rassembleur favorisant les échanges entre parents et éducateurs. Il permet de renforcer les liens entre les parents, les enfants et le personnel du CPE. Il s'agit d'un événement qui a beaucoup de succès et qui est apprécié de tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Achalandage un peu plus élevé dans le parc

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande d'événements spéciaux de l'arrondissement conformément au règlement AO-204.

- Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, doit être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement, également 1 heure avant et 1 heure après.
- Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).
- Toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur devront être respectées.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Pascale LEBEL, 22 août 2018
Julie DESJARDINS, 21 août 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-16

Luc LAFRANCE
Chef de division sports et loisirs par intérim

**Dossier # : 1186723003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 16 0261, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018 concernant l'immeuble situé au, 1615, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'ajout d'une fenêtre au mur arrière, à la modification de la terrasse à l'arrière ainsi qu'à la modification des escaliers en façade du bâtiment principal - Demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escaliers et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 18 juillet 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé non favorablement, à sa séance spéciale du 18 juillet 2018, la demande d'occupation permanente du domaine public en vertu du règlement AO-48;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement ont adopté la résolution CA18 16 0261 et qu'ils désirent la modifier;

ATTENDU que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel ADDENDA portant le numéro 1186723003;

Pour l'immeuble situé au 1615, avenue Lajoie, il est recommandé :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA selon les plans déposés, et ce avec les réserves suivantes :

- Au mur arrière, la fenêtre proposée devra être alignée à gauche de la porte de garage existante et comporter des subdivisions verticales uniformes avec carrelage ;
- En façade, afin de mieux s'intégrer à l'environnement bâti, le garde-corps en bois proposé dans la section inférieure de l'escalier devra être modifié par une main courante en fer forgé s'inspirant du modèle existant.

D'APPROUVER la demande d'occupation permanente du domaine public, tel que décrit dans la description technique de M. Michel Laferrière, a-g. daté du 10 mai 2018.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 13:25

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1186723003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 16 0261, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018 concernant l'immeuble situé au, 1615, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'ajout d'une fenêtre au mur arrière, à la modification de la terrasse à l'arrière ainsi qu'à la modification des escaliers en façade du bâtiment principal - Demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escaliers et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 6 août 2018, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA18 16 0261 relativement à une demande de PIIA pour l'ajout d'une fenêtre au mur arrière, la modification de la terrasse à l'arrière ainsi qu'à la modification des escaliers en façade du bâtiment principal. De plus, dans la même résolution, une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'escalier en façade était demandée.

La recommandation des membres du CCU était la suivante:

« **ATTENDU** qu'une partie des travaux proposés respecte les critères de PIIA

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- *Au mur arrière, la fenêtre proposée devra être alignée à gauche de la porte de garage existante et comporter des subdivisions verticales uniformes avec carrelage ;*
- *Le prolongement de l'escalier en façade doit être retiré du projet puisqu'il ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue.*

DE RECOMMANDER NON FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escalier, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.»

Après discussions entre l'administration et les membres du conseil d'arrondissement, il est entendu que nonobstant la recommandation des membres du CCU, la résolution sera modifiée en acceptant le prolongement de l'escalier en façade et la demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escalier, et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public. Par contre, afin de mieux s'intégrer à l'environnement bâti environnant, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande au conseil d'ajouter une réserve à la résolution afin que le garde-corps en bois proposé dans la section inférieure de l'escalier en façade soit modifié par une main courante en fer forgé s'inspirant du modèle existant.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1186723003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA18 16 0261, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 août 2018 concernant l'immeuble situé au, 1615, avenue Lajoie - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'ajout d'une fenêtre au mur arrière, à la modification de la terrasse à l'arrière ainsi qu'à la modification des escaliers en façade du bâtiment principal - Demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escaliers et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Tel que stipulé à l'article 4 du règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public, une autorisation mentionnée à l'article 2 est accordée par résolution du conseil pour une demande d'occupation permanente.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le bâtiment est une habitation unifamiliale construite en 1921 et est classé de catégorie 2 au répertoire Bisson.

Le projet consiste d'abord à l'ajout d'une nouvelle ouverture au mur arrière du 2^e étage par une fenêtre tripartie ayant une fenêtre fixe et deux fenêtres à battants avec carrelage le tout en aluminium de couleur blanche.

Par ailleurs, la terrasse arrière sera remplacée par une terrasse en planche de cèdre embouveté de couleur brune telle que l'existante. La terrasse sera également à la même hauteur que celle existante.

Enfin, une partie de l'escalier menant au perron du bâtiment principal en façade sera modifié afin d'en atténuer la pente. À cet effet, la 2^e volée d'escaliers sera déplacée vers le trottoir et devra faire l'objet d'une décision du conseil d'arrondissement afin d'y autoriser une occupation permanente du domaine public. La première volée d'escaliers sera restaurée et repeinte selon la couleur existante. Un nouveau palier en planche de bois embouveté peint tel que le palier du rez-de-chaussée est prévu, neuf nouvelles marches ainsi qu'un garde-corps tel que l'existant seront ajoutés.

L'occupation permanente du domaine public proposée est de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escaliers selon la description technique de M. Michel Laferrière, a-g, fait à Montréal le 10 mai 2018.

JUSTIFICATION

À la séance du 18 juillet 2018, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec réserves. Voici l'extrait du procès-verbal :

ATTENDU qu'une partie des travaux proposés respecte les critères de PIIA

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Au mur arrière, la fenêtre proposée devra être alignée à gauche de la porte de garage existante et comporter des subdivisions verticales uniformes avec carrelage ;
- Le prolongement de l'escalier en façade doit être retiré du projet puisqu'il ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue.

À la séance du 18 juillet 2018, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé non favorablement la demande d'occupation permanente du domaine public.

Voici l'extrait du procès-verbal :

DE RECOMMANDER NON FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'occupation permanente du domaine public de 0,85 mètre par 1,83 mètre afin d'y implanter des marches d'escaliers et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Revenus:

- Conformément à l'article 65 du règlement sur les tarifs AO-374 en vigueur, aucuns frais annuels ne sont exigibles pour ce type d'aménagement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 18 juillet 2018.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 août 2018;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La demande est conforme au règlement AO-48 portant sur l'occupation du domaine public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André BRIDEAU, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1183711015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du programme du parrainage professionnel de la Ville de Montréal, la création d'un poste de stagiaire inspecteur du cadre bâti (emploi 721500) pour une durée de 26 semaines - dépense financée par la Ville de Montréal et Emploi-Québec

Autoriser la création du poste ainsi que l'embauche d'un stagiaire inspecteur du cadre bâti pour une durée de 26 semaines et ce, conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par René GIRARD **Le** 2018-08-22 08:49

Signataire : René GIRARD

Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1183711015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, dans le cadre du programme du parrainage professionnel de la Ville de Montréal, la création d'un poste de stagiaire inspecteur du cadre bâti (emploi 721500) pour une durée de 26 semaines - dépense financée par la Ville de Montréal et Emploi-Québec

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, en collaboration avec Emploi-Québec, a mis sur pied un programme de stages professionnels de 26 semaines. L'objectif est de permettre aux participants d'acquérir une expérience de travail significative dans le secteur d'emploi associé à leur formation
Le Parrainage professionnel s'avère une excellente occasion de combler les besoins de main-d'œuvre et de préparer une relève compétente dans des secteurs d'emplois vulnérables, notamment dans les emplois cols blancs, de nature technique ou professionnelle tels que : génie civil, architecture, mécanique du bâtiment, soutien technique et réglementation, horticulture et arboriculture, environnement, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le programme de parrainage professionnel est entièrement financé, il a pour objectif d'offrir à des candidats, admissibles à une mesure d'emploi subventionnée, une expérience de travail rémunérée de 26 semaines. Il permet aux participants de se familiariser avec la culture organisationnelle, d'inclure une expérience professionnelle pertinente du Québec à leur CV et de côtoyer des professionnels dans leur domaine.

Les participants du Parrainage professionnel sont qualifiés et expérimentés, ce ne sont pas des étudiants. Ils recherchent surtout une expérience en lien avec leurs aspirations pour mettre en valeur leurs compétences professionnelles.

L'accompagnement par un employé de la Ville est une des clés de réussite de ce programme. L'engagement à parrainer un participant favorise l'intégration en milieu de

travail et maximise le transfert de connaissances et d'expertise. C'est aussi une occasion de développer nos compétences de coaching en planifiant et en encadrant le travail réalisé par le stagiaire. Ce mode d'accompagnement est riche tant pour les individus qui souhaitent être soutenus dans leur cheminement professionnel que pour les parrains et marraines qui ont le désir de contribuer à cet essor.

JUSTIFICATION

La division permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a souhaité participer à ce beau programme de parrainage professionnel et leur demande d'embauche d'un stagiaire inspecteur du cadre bâti a été acceptée par le Service des ressources humaines de la Ville.

La division des permis et de l'inspection a pour mission d'assurer la surveillance du territoire et l'application des divers règlements sous sa gouverne. Elle doit voir à la conformité des projets de construction et de rénovation en lien avec les règlements de construction, de zonage et de PIIA. Elle doit également voir à l'application du règlement sur la salubrité, l'entretien des logements et la vérification des locaux commerciaux. La division travaille en étroite collaboration avec le Service des incendies, la direction des travaux publics et la Sécurité publique. Avec la construction du nouveau Campus MIL et l'ajout de plus de 1000 unités d'habitation dans un horizon de 10 ans, l'arrondissement subira une augmentation démographique importante et amènera un lot de défis pour la DAUP.

DANS le cadre de ce programme de parrainage, le stagiaire aura à effectuer des inspections pour s'assurer de la conformité des projets de construction et de rénovation aux divers règlements en vigueur. Il aura à vulgariser la réglementation aux citoyens, émettre des avis et constats d'infraction. Il devra produire des rapports, faire le recensement des locaux commerciaux et en assurer la conformité suivant les dispositions du règlement de zonage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités de stage sont financées entièrement par le Service des ressources humaines et Emploi-Québec. Ce dernier offre une subvention salariale équivalant au salaire minimum.

Afin de faciliter la coordination avec les unités administratives, le programme de Parrainage professionnel est géré sous forme de projet global à l'échelle de la Ville. Les stages sont de 6 mois, à raison de 35 heures par semaine et débutent tous à la même date, habituellement à la mi-septembre pour prendre fin à la mi-mars.

L'arrondissement doit financé l'embauche de l'étudiant, la remboursement se fait par la suite par le biais d'écritures comptables.

Objet - clé comptable: 46370 Subventions - Budget de fonctionnement - Gouvernements
Sous objet clé comptable: 016990 Autre programme d'aide et de subventions

Emploi étudiant stagiaire

Code d'emploi 721500 - taux horaire 17.93 \$

Salaire 2018: $15 * 35 \text{ heures} * 17,93 \$ * 1,04 * 1,1236 = 10\,999,80 \$$

Salaire 2019: $11 * 35 \text{ heures} * 17,93 \$ * 1,04 * 1,1236 = 8\,066,52 \$$

Le salaire total financé par la ville s'élève à 19 066,32 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Affichage du programme de parrainage sur Simon Postulation: 28 mai au 27 juin 2018
Création du poste d'étudiant à Outremont: séance du 4 septembre 2018
Période d'embauche du stagiaire: 17 septembre 2018 au 15 mars 2019 (26 semaines)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie TELLIER, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - ressources humaines et relations avec les citoyens

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2018-07-26



Dossier # : 1182504032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2018, les 28, 29 et 30 septembre 2018 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2018, les 28, 29 et 30 septembre 2018 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-27 10:37

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION **Dossier # :1182504032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2018, les 28, 29 et 30 septembre 2018 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Les Journées de la culture sont une grande manifestation annuelle, tenue à l'échelle du territoire du Québec, qui a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance et à la nécessité d'un plus grand accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens.

Les Journées de la culture sont orchestrées par *Culture pour tous*, un organisme indépendant à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la démocratisation de la culture au Québec. Depuis 2007, les municipalités sont conviées à joindre le mouvement national de déclaration municipale.

En 2013 l'arrondissement d'Outremont a proclamé *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0382 - 5 septembre : D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1er octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

CA14 16 0294 - 2 septembre 2014 : Dépôt d'un sommaire afin d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture les 26, 27 et 28 septembre 2014 dans l'arrondissement d'Outremont.

CA13 16 0294 - 3 septembre 2016 : Que l'arrondissement d'Outremont, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de la 22e édition des Journées de la culture qui auront lieu les 28, 29 et 30 septembre ainsi que des événements prévues à cette occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

Cette année encore, Une foule d'activités gratuites sont programmées à Outremont :

Classes de danse (à confirmer)

Vendredi 28 septembre de 9h30 à 20h30 et samedi 30 septembre de 9h à 14h30

L'Académie de danse Outremont (ADO) invite les néophytes à assister ou à participer à une classe de danse au Centre Communautaire Intergénérationnel.

Activité cinéma

Samedi 29 septembre à la bibliothèque Robert-Bourassa de 10 h 30 à 11 h 30

À la découverte des courts-métrages de l'ONF avec la cinéaste Belinda Oldford (9 ans et plus)

Belinda Oldford, cinéaste, présentera aux jeunes son métier et des courts-métrages qui abordent des sujets profonds. Une discussion conviviale suivra le visionnement de chacun des films.

Atelier d'écriture

Samedi 29 septembre de 10 h à 13 h au Théâtre Outremont

Atelier d'écriture avec une artiste au Théâtre Outremont (artiste à confirmer).

La Pommerie (6e édition)

Dimanche le 30 septembre 2018 - De 10 h à 17 h au parc Saint-Viateur

Cet événement se déroulera au même moment que les Journées de la culture.

Une activité organisée par La Fondation Paul Gérin-Lajoie d'Outremont. Pommes fraîchement cueillies, crêpes, beignets, tartes, compotes et ketchup, la pomme sera à l'honneur lors de cet événement familial. De plus, musique et animation sous le thème des mots.

Spectacle

Dimanche 30 septembre à la place Marcelle-Ferron de 14 h à 15 h

Parking - Pièce de danse-théâtre dans la ville

Le conseil des arts de Montréal en tournée et l'arrondissement d'Outremont présentent, *Parking*, une production de Human Playground. *Parking* est une pièce de danse-théâtre dans la ville qui invite le public à être le témoin direct d'événements bouleversant la vie de 4 individus. En marge de la frénésie urbaine, *Parking* nous plonge dans des parenthèses intimes et nous interpelle sur nos inconséquences et notre rapport au présent.

Portes ouvertes à la MIAM

30 septembre de 10 h à 17 h

La Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) ouvrira pour la première fois ses portes aux citoyens lors des Journées de la culture ! Situé dans le quartier Outremont, la MIAM est le premier centre consacré aux arts de la marionnette au Canada. La communauté aura l'occasion de visiter les espaces de la tant attendue Maison et de parcourir ses locaux : un laboratoire de création équipé, un atelier de fabrication outillé et une salle multifonctionnelle ouverte à la collectivité !

JUSTIFICATION

Les Journées de la culture représentent le plus grand mouvement citoyen de sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la culture en Amérique du Nord. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement est un partenaire de la première heure de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La tenue des Journées de la culture fait l'objet de communication par l'arrondissement via le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2018-Hiver 2019) ainsi que sur ses plates-formes numériques, en particulier les réseaux sociaux. Des affiches seront également distribuées chez les commerçants et dans certains édifices de l'arrondissement (CCI, BAM, bibliothèque). De plus, toutes les activités seront répertoriées sur la page Facebook de l'arrondissement, incluant le circuit des activités des Journées de la culture à Outremont.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La signataire de la recommandation est madame Anne-Marie Poitras, directrice par intérim à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, désignée pour remplacer Me Marie-France Paquet, dans l'exercice de ses fonctions de directrice de l'arrondissement par intérim et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions, du 27 août au 4 septembre, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-07-27

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Anne-Marie POITRAS
Directrice par intérim - Direction culture,
sports, loisirs et développement social
Chef de division - Culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1185069025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 24 juillet 2018

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement
tenue le 24 juillet 2018.

Signé par Anne-Marie POITRAS **Le** 2018-08-28 13:04

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice par intérim
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1185069025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 24 juillet 2018

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 24 juillet 2018.

JUSTIFICATION

Dépôt du compte rendu pour information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Coordonnateur circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-09

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>